

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Numéro de bénéficiaire :

Je soussigné(e) (prénom et nom) :

né(e) le

atteste sur l'honneur être en vie à ce jour et que la signature ci-dessous a été apposée par mes soins.

Fait à

Le

Pour faire valoir ce que de droit.

Comment nous retourner votre attestation ?

Pour votre retour, rendez-vous à l'adresse ci-dessous :

www.generali.fr/mes-demandes-en-ligne/rentes/

Cliquez ensuite sur « Dépôt justificatif de vie » et laissez-vous guider...

A quoi sert-elle ?

Elle a pour but de nous confirmer que vous êtes toujours en vie et pouvez continuer à recevoir le paiement de la rente, conformément à l'article 1983 du Code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Les articles L433-19 et L441-7 du Code pénal prévoient des peines pour la personne qui produit une attestation ou un certificat falsifié.

Pourquoi nous l'adresser dès que possible ?

Il est important de nous retourner ce document rempli et signé au plus vite. En effet, s'il ne nous parvient pas, les paiements de votre rente seront suspendus jusqu'à sa réception.

Signature Client :



Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026.

